

7 réunions entre le 12 avril et le 3 mai au ministère de l'Écologie : Paysages de France demande à Delphine Batho de ne pas rejouer la comédie NKM

lundi 15 avril 2013

Communiqué de presse Contact : 06 82 76 55 84

Réunions au ministère de l'Écologie : alerte !

Le ministère de l'Écologie organise une série de sept réunions dont la première a eu lieu le 12 avril 2013.

Quatre sont consacrées au « paysage », trois autres à la « publicité ».

Prochaines réunions : 2 et 3 mai



Paysages de France demande un geste politique fort (abandon du projet de N-D.-des-Landes) pour signifier une arrêt de l'artificialisation galopante des paysages. Alors que le sort du paysage prend une tournure apocalyptique avec l'artificialisation de l'équivalent d'un département tous les sept ans et que le gouvernement en est encore à défendre, contre vents et marées, le symbole même de ce désastre, Paysages de France lance un appel solennel pour que ces réunions aboutissent, non

pas à de sempiternels discours sans conséquence aucune sur notre environnement, mais à des décisions concrètes et, notamment, à un message politique fort avec l'annonce de l'abandon du projet de Notre-Dame-des-Landes. [Lire ici](#)



"Grâce" aux afficheurs et à la complicité du gouvernement précédent, de tels panneaux peuvent à nouveau être installés dans des parcs naturels régionaux (PNR), ce que s'est empressé de faire la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry, dans le PNR du Gâtinais français. Au risque de discréditer définitivement le "label" PNR (photo : panneau scellé au sol à Saint-Fargeau-Ponthierry)

Affichage publicitaire : Paysages de France demande au gouvernement de réparer les dégâts commis par les afficheurs avec la complicité du gouvernement précédent. Paysages de France a dénoncé à maintes reprises le dépeçage du "grenelle de l'affichage" conduit par les afficheurs avec la complicité du précédent gouvernement. Rappelons que le Conseil d'État avait lui-même noté que le résultat du "décret affichage" avait été « à l'opposé de l'opinion exprimée à une écrasante majorité » lors de la consultation publique de février 2011.



Le "grenelle" avait pour objectif de réduire la surface des publicités. Résultat : des publicités pouvant atteindre des centaines voire des milliers de m2. Il est temps que le gouvernement revienne sur les mesures scélérates du "grenelle" version afficheurs.

Or les nombreux messages envoyés depuis, tant au président de la République qu'au Premier ministre et à la ministre de l'Écologie pour que soient réparés les dégâts commis par les afficheurs n'ont jusqu'ici abouti à aucune décision.* Alors que le code de l'environnement est bafoué partout, que ceux qui s'obstinent à le violer depuis plus de 30

ans sont également invités à ces réunions pour discuter de la réglementation (*sic*) et alors que l'État a déjà été condamné à 53 reprises à cause de la « complicité » de certains de ses préfets avec les délinquants

Paysages de France demande :

- a minima dans l'immédiat le retour à la version du décret affichage soumise à consultation publique en février 2011, mais mise en pièces par les afficheurs au cours des mois qui ont suivi ;
- au plus vite et dans le cadre du travail qui sera conduit au cours de ces réunions, les quatre ou cinq mesures clés à prendre pour que l'affichage publicitaire cesse d'être, jusque dans les parcs naturels régionaux, une machine de guerre contre la paysage.